

# Experts scientifiques sous influence ?

**UN TIERS** des scientifiques qui ont recommandé le vaccin de GSK contre la grippe A/H1N1 étaient liés à la firme. La liste de ces experts reste secrète.

# « Aucune raison de cacher le nom des experts »

**On vient seulement d'apprendre (1) que cinq experts sur quinze, au sein du comité scientifique Influenza, présentaient des conflits d'intérêts avec la firme GSK, qui a produit le vaccin anti-grippe A/H1N1. Qu'en pensez-vous ?**

*Tout expert présente le risque d'être confronté à un conflit d'intérêt. D'autant plus que la Belgique est un petit pays où les compétences sont limitées. L'importance est que l'organisme officiel qui émette des avis le fasse en pleine connaissance de cause et après avoir pesé l'ensemble des risques, selon une procédure clairement identifiée qui va de la déclaration des intérêts à leur examen puis à la validation de l'avis. A priori, il n'y a aucune raison de ne pas publier le nom des experts et de signaler d'éventuels conflits d'intérêts.*

**Ce qui n'a pas été fait par le Commissariat Influenza. Quelle est la procédure au CSS ?**

*D'abord, l'expert sollicité doit déclarer ses possibles intérêts, par exemple, s'il travaille pour une firme, s'il y détient des actions, s'il est titulaire d'un brevet exploité par la firme ou s'il a participé à une expérimentation ou une étude clinique financée par elle. Cette déclaration concerne aussi les membres de sa famille. Plusieurs instances internes – le bureau du CSS, le président et secrétaire du groupe de travail concerné, éventuellement un comité des sages, puis les 40 personnes qui siègent au collège du CSS – évaluent le respect de la procédure, garant de l'impartialité de l'avis.*

**Pourquoi de telles précautions ?**

*Parce que notre vocation est d'émettre des avis scientifiques indépendants, en toute transparence. Nous avons mis cinq ans à établir cette procédure de gestion des intérêts dont l'importance se révèle croissante.*

**D'autres devraient suivre l'exemple ?**

*Il serait plus simple que les décideurs, pour tout avis scientifique sur les questions de santé au sens large, de la santé mentale à l'alimentation, en passant par les vaccins, s'adressent en priorité aux organes qui pré-*

*sentent les garanties d'indépendance et de transparence nécessaires, dont le CSS.*

**Si demain, il faut rendre un avis sur une pandémie de grippe, ce n'est plus au commissariat Influenza de statuer ?**

*Il faut absolument éviter de multiplier les organes d'avis scientifiques et se tourner directement vers les organes officiels existants pour les avis en matière de santé publique, en ce compris la grippe. L'expérience récente du bisphénol A dans les biberons a montré que nous pouvons même répondre très rapidement à toute demande. ■*

Propos recueillis par  
RICARDO GUTIÉRREZ

(1) Le Soir de samedi.



**Jean Nève**

Président du Conseil supérieur de la Santé. Directeur du laboratoire de chimie pharmaceutique à l'ULB

# « Je ne suis pas inféodé par mes consultances »

**Vous êtes un des cinq experts du comité scientifique Influenza soupçonné d'être « sous influence » parce que ayant reçu des rémunérations de plusieurs firmes pharmaceutiques...**

*Comme le signale lui-même le journaliste qui publie cette information, je ne fais pas mystère de ces missions de consultance, puisque je les publie lors de mes interventions. Il faut clairement expliquer de quoi il s'agit: comme expert en virologie, je suis consulté par les firmes qui développent des vaccins afin de donner un avis sur l'utilité ou la qualité d'un composant. De même, il est courant que des essais cliniques soient pratiqués dans mon hôpital et il est normal que les firmes nous rémunèrent pour ce service rendu. Moi, je mentionne ces potentiels conflits d'intérêt avec clarté. Je suis parfois surpris que certains collègues ne mentionnent que très peu d'activités de ce genre, alors qu'il est évident qu'à un certain niveau d'expertise, tous développent ce type d'activités.*

## **Pourquoi faire payer ce travail ?**

*Mais parce qu'il s'agit d'un travail approfondi, qu'il s'agit de suivre l'actualité des congrès et des publications, de prendre du temps pour peser son avis, pour participer à des réunions où les idées sont présentées et pesées. Si j'ai un patient en consultation, il paye le temps et l'expertise qu'il est en droit de recevoir. Pourquoi une firme échapperait-elle à cette obligation ? Il se fait que tous les vaccins et les médicaments développés dans le monde le sont par des firmes privées, qui veulent rémunérer leurs investisseurs, il n'y a pas de recherche « d'état » qui fasse la même chose. Et si, en tant que virologue, je reste à l'écart de l'innovation vaccino-logique, mon expertise ne vaudra plus grand-chose. Si l'on me consulte sur la question de l'innocuité des adjuvants, mieux vaut que je sache ce qu'on utilise comme produits et que disent les scientifiques du monde entier qui font de la pharmacovigilance.*

**Mais cette rémunération vous lie à la firme, vous assujettit à elle.**

*On ne peut le nier. Mais il y a une différen-*

*ce entre être rémunéré ponctuellement pour une mission précise et être employé par une firme. Il faut mieux déclarer clairement ce type de lien et tenter d'en faire abstraction le plus possible, avec honnêteté, quand on rend par ailleurs un avis à la puissance publique. Je pense sincèrement qu'il est extrêmement difficile de trouver des experts qui n'aient absolument aucun lien avec l'industrie. Celui-ci doit être pesé et on doit évaluer s'il affecte le jugement. Je reste par exemple convaincu qu'il fallait recommander un vaccin adjuvanté pour lutter contre le H5N1, puis contre le H1N1. Plusieurs firmes pouvaient fournir ce type de produits, pas seulement GSK. Ce ne sont pas les scientifiques qui ont négocié...* ■

Propos recueillis par  
**FRÉDÉRIC SOUMOIS**



**Yves  
Van Laethem**

Virologue CHU St-Pierre  
Président du Comité scientifique  
Influenza